



Pas d'état des lieux sortant

Par **melo12**, le **31/07/2009** à **11:09**

Bonjour, mon problème est le suivant: lors de l'état des lieux sortant, mon propriétaire m'a signalé que je n'avais pas nettoyé la hotte de la cuisine, je lui ai répondu que je ne savais pas que ça pouvait s'enlever mais que s'il voulait je pouvais le faire et lui renvoyer la clé par la suite. Après avoir fini le tour de l'appart de 36M2 il m'a demandé de "passer un coup" dans les toilettes par la même occasion, je lui demande si c'est tout et il me dit que oui "parce que le sol est nickel et de toute façon il va y avoir des travaux donc pas de soucis : juste la hotte et un peu les toilettes" . Il m'a dit qu'on ne pouvait pas signer d'état des lieux dans ces conditions et qu'il attendrait que j'ai fait le ménage, sachant que je devais lui rendre la clé en lui laissant dans la boîte aux lettres parce que je ne pouvais pas lui rendre en main propre étant donné que je partais vivre à 500 bornes 3 jours après. Donc je fais le ménage demandé, je lui laisse ma clé et j'attends ma caution. 3 semaines après, n'ayant toujours rien reçu, je le rappelle et il me dit "c'est que maintenant que vous me rappelez! vous vous êtes bien foutu de ma gueule! le ménage n'a pas été fait, le sol est gras, la hotte n'a pas été nettoyé, les toilettes non plus... je vais me renseigner si je peux retenir un peu de votre caution pour ménage non fait" je lui répond que j'ai fait ce qu'il m'avait demandé je lui rappelle ce qu'il m'avait dit et il me redit que je me suis foutu de sa gueule etc. Ce à quoi il rajoute que les tringles que j'ai acheté ne passent pas sur les fenêtres (faux j'avais essayé) et qu'il faut qu'il en rachète. Donc sachant que je n'ai pas d'état des lieux sortant et que je lui ai rendu ses clés : qu'est ce que je peux faire s'il ne me rend pas toute ma caution?